

EXTRAIT DU REGISTRE AUX DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 10 OCTOBRE 2024

Le Conseil Municipal de la VILLE DE DENAIN s'est réuni au lieu habituel de ses séances, à dix-huit heures, sur la convocation et sous la Présidence de Madame Anne-Lise DUFOUR-TONINI, Maire.

Date de Convocation : 4 Octobre 2024

Nombre de Conseillers en exercice : 33 Présents : 22

Etaient présents : MM. DUFOUR-TONINI, LEMOINE, CHERRIER, MOHAMED, AUDIN, RYSPERT, DERGHAL, CRASNAULT, THUROTTE, BIREMBAUT, DUPONT, ATTEN, THOMAS, CARTA, CYBURSKI, CARPENTIER-BORTOLOTTI, AMOURI, SANCHEZ, FEDDAL, DANDOIS, HOCHART, THERY.

Ont donné pouvoir : Madame MIRASOLA (*pouvoir à Madame MOHAMED*), Madame DENIS (*pouvoir à Madame THOMAS*), Monsieur BELLEGUEULE (*pouvoir à Monsieur DERGHAL*), Monsieur DUCHEMIN (*pouvoir à Madame DUPONT*), Monsieur ANDRZEJCZAK (*pouvoir à Monsieur AUDIN*), Madame BOUCHEZ (*pouvoir à Monsieur SANCHEZ*), Madame GAJDA (*pouvoir à Monsieur HOCHART*), Madame BOUTON (*pouvoir à Madame CARPENTIER-BORTOLOTTI*).

Absents excusés : MM. TONNEAU, BRAILLY, VANDENDOOREN.

SECRETAIRE DE SEANCE : Monsieur SANCHEZ.

DELIBERATION N° 21 : DOTATION AUX ÉLÈVES DIPLÔMÉS DU CERTIFICAT D'APTITUDE PROFESSIONNELLE (CAP) – SESSION 2024.

EXPOSE DU RAPPORTEUR

Par délibération n° 25 du Conseil Municipal en date du 13 juin 2024, il a été proposé, pour l'année scolaire 2023-2024, l'action de valorisation des élèves denaisiens lauréats du diplôme du baccalauréat mais également des élèves denaisiens en études supérieures lauréats d'un diplôme universitaire ou supérieur.

Cette action consiste en l'attribution d'une carte cadeau d'une valeur maximale de 200 € valable dans de nombreuses enseignes partenaires pour l'achat notamment de matériel informatique, de livres ou de fournitures scolaires. Le montant de l'aide accordée pour un élève lauréat d'un de ces diplôme est forfaitaire et s'élève à :

- 200 euros diplôme mention Très Bien ou une moyenne $\geq 16/20$,
- 100 euros diplôme mention Bien ou une moyenne $\geq 14/20$,
- 50 euros diplôme Assez Bien ou une moyenne $\geq 12/20$.
- Clé USB (32Go) pour une absence de mention ou une moyenne comprise entre 10 et 12.

Il est proposé aujourd'hui à l'Assemblée d'étendre cette action aux élèves lauréats du **Certificat d'Aptitude Professionnelle session 2024** (*Diplôme offrant un premier niveau de qualification aux élèves qui souhaitent accéder rapidement à la vie active ou continuer leurs études*) sur le cadre opérationnel et stratégique de la délibération n° 25 du Conseil Municipal en date du 13 juin 2024.

Les élèves lauréats de ce diplôme pour l'année scolaire 2023 - 2024 et ayant motivé une demande de dotation sont au nombre de 9. (*Les demandes ont été formulées par dossier d'inscription disponible au service Education de la Ville de Denain et obligatoirement déposées jusqu'au Mercredi 16 Octobre 2024*)

A la lecture de cet exposé, il est donc proposé à l'Assemblée :

● **D'APPROUVER** la mise en place opérationnelle et le cadre stratégique de ce dispositif dit « *Dotation aux élèves diplômés du Certificat d'Aptitude Professionnelle session 2024* ».

● **D'AUTORISER** Madame le Maire à effectuer toutes les demandes de subventions ou de soutien éventuelles pouvant intervenir dans ce cadre ainsi qu'à percevoir les recettes afférentes à cette politique publique.

● **D'AUTORISER** Madame le Maire à prendre les engagements juridiques, financiers et comptables correspondants.

● **D'AUTORISER** Madame le Maire ou son représentant à signer tous les documents se rapportant à cette affaire.

L'Assemblée est invitée à se prononcer.

DECISION : ADOPTE A L'UNANIMITE.

Le Secrétaire de séance,

T. SANCHEZ.

Pour Extrait Conforme,

Le Maire,

A.L. D'AMICO. BONINI.

Certifié exécutoire par le Maire, compte-tenu
de la réception en Sous-Préfecture le.....
et de la publication le.....